

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de Conseillers : - En exercice : 44 - Présents : 38 - Procurations : 5
Rappel des dates : Convocation Générale : 30/04/2026 - Affichage : 30/04/2026

Le sept mai deux mille vingt six, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Paul Richard de Montfort le Gesnois sous la Présidence de Monsieur Anthony TRIFAUT.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	LOUISE Benoît	X		
BOULOIRE	DAGUENET Yves	X		
	PIE Charlène	X		
	HERRAULT Anthony	X		
CONNERRÉ	HEMONNET Olivier	X		
	GALPIN Maryline	X		
	CHAPPAZ Jérôme	X		
	HUON Aurélie		Pouvoir donné à Olivier HEMONNET - 03/05/26	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	GODEFROY Vincent	X		
	THANNBERGER Nathalie	X		
MAISONCELLES	CRAHÉ Hervé	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	ROHART Marianne	X		
	FOUQUET Stéphane		Pouvoir donné à Anthony TRIFAUT - 07/05/26	
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à Marianne ROHART - 07/05/26	
NUILLÉ-LE-JALAI	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	AÏNÉ Jacky	X		
	TARANNE Pierre	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel		Pouvoir donné à Christelle LEVASSEUR - 07/05/26	
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	TOUZEAU Elizabeth	X		
	GENDRON Christophe	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Éric	X		
	CHAUSSON Pascale	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LE CONTE Gaël	X		
	CARRÉ Aurore	X		
	RÉTIF Olivier	X		
	BODEREAU Sandrine	X		
	MAZURELLE-FLEURY David	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly		Pouvoir donné à Claudia DUGAST - 05/05/26	
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	TANDEAU DE MARSAC Louis-Marie	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	DEBELLE Denis	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	GALES Pierre	X		
VAL DE LA HUNE	BARRAIS Vincent	X		
	RAIMBAULT Patricia			X
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Anne-France PLANCHON est élue secrétaire de séance.

Objet : Avis de l'autorité organisatrice concernant la demande d'extension de la micro-crèche BB Loulou 4 à Savigné-l'Évêque

Délibération n°2026-05-053

Depuis le 1er janvier 2025, la Communauté de communes est devenue Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant.

À ce titre, elle est compétente pour émettre un avis sur tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou service privé accueillant des enfants de moins de six ans sur l'ensemble du territoire communautaire.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a reçu, le **16 février 2026**, un courrier daté du **13 février 2026** de Madame MARTIN, co-gestionnaire avec Monsieur SYLLA de la micro-crèche privée BB Loulou 4, implantée à Savigné-l'Évêque depuis 2021.

Dans ce courrier, Madame MARTIN indique que l'établissement, actuellement autorisé pour une capacité d'accueil de 10 places, fait face à une augmentation des demandes d'accueil de la part des familles du territoire.

Afin de répondre à ces besoins identifiés, elle sollicite une extension de la capacité d'accueil de la micro-crèche, passant de **10 à 12 places**, dans le respect de la réglementation en vigueur ainsi que des conditions garantissant la qualité et la sécurité de l'accueil des enfants.

À la suite de la réception de cette demande, un second courrier a été adressé au porteur de projet le **24 février 2026**, valant accusé de réception et rappel de la procédure applicable.

Conformément aux textes en vigueur, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant, la collectivité dispose :

- ♦ d'un délai d'un mois à compter de la réception du dossier pour notifier, le cas échéant, son caractère incomplet ;
- ♦ d'un délai de **quatre mois** à compter de la réception du dossier complet pour émettre un avis d'opportunité sur le projet.

Le dossier complet a été réceptionné le **13 mars 2026**. La Communauté de communes dispose donc d'un délai allant du **13 mars 2026 au 13 juillet 2026 inclus** pour rendre son avis.

Afin d'instruire cette demande, le **Comité consultatif d'étude** s'est réuni le **lundi 23 mars 2026**.

Étaient présents :

- ♦ la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- ♦ deux élues de la commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse ;
- ♦ le Directeur Général des Services ;
- ♦ une animatrice du Relais Petite Enfance (RPE) ;
- ♦ la Responsable Petite Enfance.

L'étude réalisée par le Relais Petite Enfance avait pour objectif d'objectiver les besoins du territoire et de garantir la cohérence entre l'offre d'accueil existante et les besoins des familles.

Les conclusions de cette étude ont été présentées lors de cette réunion, puis des échanges ont eu lieu entre les membres présents avant délibération.

À l'issue des échanges :

- ♦ **deux élus** se sont prononcés favorablement à cette demande ;

- ♦ **une élue** s'est prononcée défavorablement, au regard de la situation préoccupante des assistants maternels du territoire, certains étant aujourd'hui contraints de cesser leur activité faute de demandes de contrats.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

Émet un avis favorable au projet d'extension de capacité de la micro-crèche privée BB Loulou 4.

Autorise le Président ou son représentant à notifier la présente délibération aux destinataires.

Adopté.

Contre : M. ROHART, M. MACÉ, V. BARRAIS, P. GALES, A. HERRAULT.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire,

Le Président,
Anthony TRIFAUT

